

Temps de lecture : 10 minutes

Jean-Luc Molins

Secrétaire national UGICT-CGT.

Pour trouver les voies de l'émancipation des travailleur-se-s, il est nécessaire de partir de leurs besoins et de concevoir un mode de société où la répartition des richesses produites par leur travail y répond de manière pleine et entière.

Après le contrôle des corps, incarné par Charlot dans « Les Temps modernes » durant la phase de la révolution industrielle, l'idéologie libérale des années 1980 vise au contrôle des esprits pour accompagner la mutation du capitalisme vers la financiarisation de l'économie. Les lois du management deviennent une traduction d'orientations stratégiques qui basculent vers la gestion^[1] au détriment de la technicité, du sens du travail et du bien travailler. Elles engendrent une dichotomie entre les gestionnaires et le réel^[2]. Cette mutation s'accompagne d'un discours managérial qui laisse croire que « réussir sa vie professionnelle, c'est réussir sa vie tout court »^[3].

L'enjeu du temps libre est incontournable pour l'émancipation

L'enjeu du temps libre pour s'affranchir du lien de subordination devient incontournable pour l'émancipation. Historiquement, la bataille pour la réduction du temps de travail est intimement liée à la naissance du syndicalisme (journée de huit heures). Elle a toujours été l'objet d'affrontements rudes (semaine de 40 heures, 35 heures annualisées...). Les fantasmes patronaux restent les mêmes depuis plus d'un siècle : créer le maximum de valeur à court

terme afin de maintenir le taux de profit pour les possédants. Pour cela, développer le travail 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7 est la ligne suivie pour servir le capital. La cerise sur le gâteau c'est lorsque ce travail devient gratuit, même partiellement.

N'oublions jamais que l'utopie réalisée (congrés payés, sécurité sociale, etc.) est le moteur de l'humanité. Le décalage criant entre les progrès scientifiques et technologiques et la condition humaine est à l'image du décalage entre « ce qui est possible » et « ce qui est ». Boris Vian nous le rappelait déjà dans son poème : *Je voudrais pas crever*,^[4] « ...sans connaître les journaux en couleur... la journée de deux heures... ».

L'émancipation du monde du travail passe par la conception d'une société du temps libre, que permet l'ère numérique avec les fabuleux gains de productivité générés, pour favoriser toutes les formes de libertés : le libre accès au savoir, à la culture, à l'innovation et à la créativité partagées, à l'engagement syndical et citoyen...

Pour atteindre cet objectif, nous pouvons idéologiquement nous appuyer sur le concept des **Communs**. L'ère numérique peut le porter en permettant aux forces militantes de profiter des possibilités inédites de la mise en réseau des compétences, des outils et des savoirs. Cela peut participer à la structuration d'un nouveau paradigme politique, économique et social redéfinissant les modes de production, d'échange, de répartition des richesses et de rapport à la valeur. Ce concept peut s'appuyer sur la manière dont l'économie sociale et solidaire (ESS) pense un rapport émancipé au travail, à l'entreprise et à la propriété. Comme l'explique Luc Mboumba, co-directeur de la **Scop Coopaname**, « parmi les possibilités qu'offrent les outils numériques en termes d'organisation collective, de définition de règles communes, de déploiement de systèmes d'information-formation et de production libres et partagés, ceux-ci permettent d'articuler à la fois au niveau local et global des collectifs démocratiques mettant au cœur de leur projet le partage de la valeur créée, du savoir, des savoir-faire et donc du

pouvoir »[5].

Deux lignes s'affrontent :

1. Ère numérique comme nouvelle phase de prolongement, de diversification et d'accentuation de l'exploitation capitaliste matérialisée par les dérèglementations des secteurs d'activité et du travail ; et par l'hégémonie du modèle capitaliste nord-américain sur l'ensemble des dimensions économiques, culturelles, sociales, environnementales...
2. Ère numérique comme nouvelle phase d'émancipation et de justice sociale pour l'ensemble du monde du travail qui ouvrira des perspectives inédites aux peuples pour rompre avec l'accroissement des inégalités, et permettra de construire le « vivre ensemble » sur la planète.

La prise de conscience grandissante de la nécessité d'une alternative

L'état actuel des différents modèles économiques alternatifs au modèle libéral dominant (économie positive, économie circulaire, économie fonctionnelle, économie contributive, décroissance, etc.) montre que la prise de conscience de la nécessité d'une alternative au modèle dominant grandit, sans pour autant parvenir à le remplacer. L'économie dite « collaborative » est révélatrice de cet affrontement. On y retrouve à la fois le « marchand » et le « non marchand », avec une tendance lourde de basculement du « non marchand » vers « le marchand », et non l'inverse.

C'est le rapport de force que le monde du travail parviendra à construire pour gagner sa reconnaissance et sa place centrale dans les évolutions en cours et à venir qui déterminera l'issue. N'oublions jamais, comme nous le rappelle [Prévert](#), que notre force c'est le nombre[6].

L'activité humaine, qu'elle soit reconnue comme une activité salariée ou pas, demeure le centre de gravité de l'accaparement des richesses produites. Avec les technologies et les outils

numériques, elle va pouvoir s'affranchir de l'espace et du temps. Nous entrons dans l'ère du « travail tout le temps, de n'importe où, à partir de n'importe quel support pour accomplir une tâche professionnelle » [7] autorisé par le bureau virtuel et les réseaux. Les nouveaux outils de communication et l'avènement de l'internet mobile sont instrumentalisés pour prolonger le lien de subordination. Sur le terrain, l'Ugict-cgt a apporté une première réponse à cette question en menant sa campagne « Pour le droit à la déconnexion et la réduction effective du temps de travail » [8]. Elle a ouvert le débat sur ce sujet en France, en écho aux initiatives prises en Allemagne par le syndicat IG Metall[9].

Le Code du travail français brille par ses insuffisances en matière de protection des salarié-e-s. Bien souvent, c'est la jurisprudence française ou les textes européens qui viennent pallier aux manques de réglementation pour préserver la santé ou les droits des salarié-e-s français-e-s. La remise en cause de la hiérarchie des normes avec les lois Travail nous enfonce dans une impasse mortifère. Notre modèle social (sécurité sociale et droit du travail) a pourtant démontré son efficacité lors de la dernière crise mondiale d'origine financière de 2007/2008, en permettant aux personnes et à notre économie de mieux résister à cette crise que les autres pays européens.

Nouvelles formes de travail et nouveaux besoins de notre modèle social

À l'heure de la révolution numérique, il est nécessaire de remettre le travail au centre de la réflexion.

En attachant les droits à la personne et en assurant leur transférabilité au cours de la carrière professionnelle, le concept de sécurité sociale professionnelle que propose la CGT, répond aux nouveaux besoins de notre modèle social par rapport aux nouvelles formes de travail qui se développent. Remarquons, un an après avoir fêté les 70 ans de la Sécurité sociale, que c'est le

même concept qui est proposé : des droits individuels attachés à la personne et garantis à toutes et tous. À l'heure où les inégalités explosent assurer le financement de ces nouveaux droits par les entreprises (ou l'administration pour ses fonctionnaires, salarié-e-s ou prestataires) assurerait le transfert de richesses du capital vers le monde du travail. Avec le développement du capitalisme de plateforme, cette sécurisation des parcours professionnels se pose avec encore plus d'acuité. Cette nouvelle forme du capitalisme se traduit en effet par l'émergence d'énormes marchés du « micro-travail » sur internet. Ces marchés sont strictement liés aux intérêts des entreprises nationales qui délocalisent de manière sournoise un nombre croissant d'activités. Dans le même temps, les entreprises se platformisent en assumant la forme d'écosystèmes où tous les acteurs sont transformés en producteurs : les clients, les consommateurs finaux, les foules anonymes^[10].

La question du régime de protection juridique et social se pose pour ces « indépendants » en situation de dépendance économique. Le déploiement du syndicalisme en direction des nouvelles formes de travail pour obtenir leur règlementation afin, non seulement de préserver les droits du travail et sociaux existants, mais aussi de promouvoir leur extension aux activités nouvelles sera déterminant. Cela concerne directement l'activité non salariée, qui va du bénévole à l'auto entrepreneur. Il est nécessaire d'inscrire toutes les formes d'activités dans notre système de protection sociale. C'est utile pour deux raisons principales : lutter contre le moins disant social et renforcer la dimension universelle des droits.

Face aux évolutions engagées, deux conceptions opposées s'affrontent concernant l'évolution du droit du travail :

- d'un côté celle qui est sur la vision court-termiste du marché, raisonnant sur la notion de « capital humain » et « d'employabilité » où l'humain constitue la variable d'ajustement ;
- de l'autre la vision cherchant à promouvoir la réponse aux besoins humains et la justice

sociale, où les choix économiques sont orientés vers cet objectif dans une logique de développement durable respectueuse des conditions sociales et environnementales.

D'une manière générale, la construction d'un management alternatif est indispensable pour sortir des drames humains et des gâchis sociaux et environnementaux du Wall Street management[11]. La mise en place de nouveaux droits pour l'encadrement (défini au sens large : managers, chefs de projet, experts, etc.), est au cœur de la construction du management alternatif. Ces nouveaux droits sont déterminants pour permettre à l'encadrement de s'opposer à des directives contraires à l'éthique[12] et aux règles du métier. Trois axes de construction réhabilitent le rôle central que doit occuper le travail pour construire l'alternative au modèle dominant :

- la reconnaissance des qualifications permettant leur plein exercice et la revalorisation de la technicité ;
- des droits d'expression et d'intervention individuels et collectifs pour que les entreprises deviennent davantage démocratiques ;
- la conjugaison permanente des aspects sociaux, économiques et environnementaux pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle.

À chaque période historique, le prisme du travail éclaire sur les enjeux et les batailles à engager. Avec l'ère numérique, nous entrons dans une période charnière pour notre droit du travail et notre modèle social. La révolution numérique nous donne l'opportunité de réinterroger nos modèles économiques et de management devenus archaïques. Changer de cap nécessite de nouveaux droits pour rompre avec le modèle capitaliste en restaurant les logiques propres au service public, à l'intérêt général, à la cohésion et l'égalité sociale. Les propositions pour construire le numérique autrement existent[13]. Les alternatives sont possibles en s'appuyant sur les changements en cours et à venir. Reste à gagner de nouveaux droits à tous les niveaux

pour transformer en profondeur la réalité du travail et du management et révolutionner ainsi l'ordre existant.

Pour aller plus loin :

Dominique Cardon, Antonio A. Casilli, *Qu'est-ce que le Digital Labor ?*, Bry-sur-Marne, Ina éd. 2015, 101 p.

Marie-Anne Dujarier, *Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, Paris, La découverte, nouvelle éd., 2017, 258 p.

Vincent de Gaulejac, *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil, 2009, 288 p.

Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger : *Pour en finir avec le Wall Street management*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, Les éditions ouvrières, 2009, 175 p.

Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger, *Laissez-nous bien travailler. Manager sans Wall Street*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, Les éditions ouvrières, 2012, 190 p.

Luc Mboumba, « *Luttons pour la maîtrise démocratique du numérique* », *L'humanité*, 1^{er} mars 2016.

Michela Marzano, *Extension du domaine de la manipulation de l'entreprise à la vie privée*, Paris, Grasset, 2008, 288 p.

UGICT-CGT, *Guide du droit à la déconnexion*, 2017.

[1] Vincent de Gaulejac, *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil, 2009, 288 p.

[2] Marie-Anne Dujarier, *Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, Paris, La découverte, nouvelle éd., 2017, 258 p.

[3] Michela Marzano, *Extension du domaine de la manipulation de l'entreprise à la vie privée*, Paris, Grasset, 2008, 288 p.

[4]

<http://mesmilleetunenuitsalire.over-blog.com/article-petite-pause-poetique-4-avec-boris-vian-kiv-oudrepakrever-107619569.html>

[5] Luc Mboumba, « [Luttons pour la maîtrise démocratique du numérique](#) », *L'humanité*, 1^{er} mars 2016.

[6] Jacques Prévert, « [Le paysage changeur](#) » (1946).

[7] ATADAWAC : Any Time Any Where Any Device Any Content

[8] UGICT-CGT, [Guide du droit à la déconnexion](#), 2017.

[9] Jean-François Bolzinger, « [Pour un droit à la \(dé\)connexion](#) », *Éditos d'Options*, 27 mars 2014.

[10] Dominique Cardon, Antonio A. Casilli, *Qu'est-ce que le Digital Labor ?*, Bry-sur-Marne, Ina éd. 2015, 101 p.

[11] Des propositions pour construire ce management alternatif sont issues des travaux de

l'Ugict-cgt et ont donné lieu aux ouvrages co-écrits par Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger : *Pour en finir avec le Wall Street management*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, Les éditions ouvrières, 2009, 175 p. ; *Laissez-nous bien travailler. Manager sans Wall Street*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, Les éditions ouvrières, 2012, 190 p.

[12] <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/presse/sondageviavoice2016>

[13] L'UGICT-CGT a lancé un nouveau site internet (<http://lenumeriqueautrement.fr/>) afin de contribuer à ce que les progrès technologiques se traduisent par des progrès économiques, sociaux et environnementaux (Voir le [communiqué de presse](#) du 12 octobre 2017).